

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19/01/09

**Ouverture de séance 20h30 :**

En préambule le Maire présente ses vœux aux membres du C.M. et aux personnes présentes.

1- 9 conseillers présents + un pouvoir

2- Election du secrétaire de séance : **Thérèse JOLY.**

**3- REFECTIOIN RESERVE INCENDIE :**

Le Maire demande au C.M. d'accepter le devis des Ets LAURRIN pour la somme de **5131,74 € TTC**. Une demande de subvention sera faite auprès du C.G. **Le C.M accepte : 8 pour et 2 abstentions.** (Mme DELAVAL – M. HEINDEL)

**4- TAVAUX SUR L'EGLISE:**

Le maire donne lecture de la lettre du C.G. informant le C.M. que la demande de subvention concernant l'église n'avait pu aboutir en 2008 faute de crédits suffisants et proposait au C.M. de réactualiser la demande sur 2009. **Le C.M accepte à l'unanimité** une demande de réactualisation des devis sera faite auprès de l'entreprise FALLOT.

**5- TRAVAUX SUR LE CLOCHER :**

- Le Maire demande au C.M. d'accepter les deux devis des Ets FROTEY à savoir :

Echange standard de l'horloge électronique pour : **696,07€ TTC.**

Remplacement d'une poutre supportant le plancher des cloches pour : **1997,32€ TTC.**

**Le C.M accepte à l'unanimité.**

- Le Maire demande au C.M d'accepter le devis de l'entreprise BARRET à savoir :

Nettoyage des gouttières sur le clocher et sur le toit supérieur coté nord pour : **1315,00€ TTC.**

**Le C.M accepte à l'unanimité.**

**6- INDEMNITE AGENT RECENSSEUR 2009 :**

Le Maire expose le fait que l'INSEE n'ayant toujours pas informé la Commune sur le montant de la dotation pour la réalisation du recensement il fallait cependant délibérer sur la rémunération de l'Agent recenseur qui a le statut de Vacataire et propose que la commune verse : **0,82€** par bulletin individuel – **0,41€** par bulletin de logement et **16,16€ X 2** pour la formation + une prime en fin de recensement qui sera fonction de la dotation INSEE

**Le C.M accepte à l'unanimité.**

**7- DENEIGEMENT DES RUES DE SAUVILLE :**

Le Maire rappelle que la Commune à la possibilité de souscrire une convention avec un Agriculteur à condition qu'il soit inscrit au registre du commerce et habilité à faire des travaux ou à réaliser des services d'appoint. Après son exposé le Maire demande au C.M. d'accepter la contractualisation annuelle de ce type de contrat et de fixer le prix de l'heure de ce service. **Le C.M accepte et fixe le tarif à 26,00€ de l'heure. 8 pour et 2 abstentions** (Mme DELAVAL – M. HEINDEL)

**8- DIVERS :**

- Tarif des Concessions Cimetière 2009 pour 2m2 : **Le C.M à l'unanimité maintient le prix à 23€.**

- Le Maire informe le C.M. que les travaux de sauvegarde de la « Cure » sont terminés

- Le Maire informe le C.M. que la vente du terrain rue de la Certé était signée chez le Notaire conformément aux délibérations prises précédemment.

- Le Maire fait le point sur les placements de trésorerie à court terme effectués avec les liquidités disponibles et informe le C.M. des intérêts acquis sur 2008.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.**